

# SEANCE DU 13 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le treize avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : M<sup>rs</sup> : J-m. DESLOGES, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.  
M<sup>mes</sup> : D. BRUNIER, C. GROS, G. GIRARD, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

M. DUMAS	pouvoir à Mireille MEYRAND
D. FRERE	pouvoir à Yves BOULANGER
C. CHAZOT	pouvoir à Joël VEYRE

Monsieur Jean-marie DESLOGES a été nommé Secrétaire

## **OBJET : SUBVENTION OGEC 2013**

Madame Ghislaine GIRARD, Conseillère Déléguée, présente les modalités de calcul du coût d'un élève de L'Ecole Publique Raymond AUBRAC pour définir le montant de la subvention allouée à l'OGEC en 2013.

Le Conseil Municipal est informé que le calcul est fait avec la même clé de répartition pour les frais généraux, que pour le calcul de la subvention allouée en 2012.

Le montant de la subvention ainsi calculée est évaluée à 20 751,15 € soit pour cette année un coût par élève de 461,14 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal tient à rappeler qu'un important financement communal permet aux enfants des deux écoles de bénéficier également de :

- Garderie et cantine ;
- Musiciens intervenants ;
- Orchestre à l'Ecole (124 € pour chaque élève de la commune) ;
- Transport scolaire ;
- Transport piscine ;
- Cinéma à Noël ;
- Ecole numérique rurale ;
- Bibliothèque ;
- Mise à disposition des salles de l'Annexe + coin cuisine ;
- Mise à disposition de la Salle Jean MOULIN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir une subvention globale identique à 2012 soit 21 000 €.

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2013**

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2013**

Fonctionnement :	Dépenses : 719 519,81€
	Recettes : 719 519,81 €

Investissement :	Dépenses : 697 718,18 €
	Recettes : 697 718,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2013.

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU 2013**

### **BUDGET PRIMITIF EAU 2013**

Fonctionnement :	Dépenses : 92 657,42 €
	Recettes : 92 657,42 €
Investissement :	Dépenses : 147 417,70 €
	Recettes : 147 417,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2013.

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2013**

### **BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2013**

Fonctionnement :	Dépenses : 25 959,90 €
	Recettes : 25 959,90 €
Investissement :	Dépenses : 22 166,29 €
	Recettes : 22 166,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2013.

## **OBJET : VOTE DES TAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de la commune, pour cette année 2013 à l'identique de 2012 :

- Taxe d'Habitation :	8,56 %
- Taxe Foncière Bâti	16,93 %
- Taxe Foncière Non Bâti	90,60 %

## **OBJET : CREATION D'UNE ACTIVITE TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire expose la demande de la création d'habitations légères de loisirs formulée par Madame DANTON Delphine de Gerlande.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dit que le développement de toutes activités touristiques et notamment d'accueil est vital dans notre bassin de vie et particulièrement dans la Commune de Vanosc ;
- dit que lors de l'élaboration prochaine d'un PLU, la zone du Château de Gerlande présente tous les critères pour accueillir ce type d'activité.

## **OBJET : TRAVAUX INFRASTRUCTURES ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale qu'à l'occasion des travaux de création d'une aire de Camping Cars, il serait opportun d'implanter 2 candélabres pour éclairer l'accès à cette zone, considérant que cet équipement permettrait également d'éclairer le parking situé à proximité.

Lors de ces travaux, il apparaîtrait également utile d'implanter un coffret forain qui faciliterait grandement l'organisation d'événementiels réguliers proposés dans ce secteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que l'implantation de 2 candélabres et de 1 coffret forain est nécessaire sur la plate-forme de la Salle Jean MOULIN pour une estimation de travaux de 8 876,64 € TTC ;
- Sollicite la subvention la plus large possible auprès du SDE07.

## **OBJET : ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE PLATE-FORME SALLE JEAN MOULIN**

Monsieur le Maire rappelle que sous l'égide de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, une aire de Camping Car va être créée sur la plate-forme de la Salle Jean MOULIN.

Il serait opportun pour la commune de prolonger le réseau électrique dans cette zone. Le coût de cette opération est estimé à 19 068,35 € TTC.

La part de la commune est estimée à 2 130,37 € soit 25 % du montant total HT. Le SDE07 finançant 75 % de l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour ces travaux d'alimentation du réseau électrique pour un montant de dépenses estimé à 2 130,37 € ;
- Remercie le SDE07 pour son aide.

## **OBJET : RECONSTRUCTION DU PONT DE MORAS**

Monsieur le Maire rappelle que le pont de Moras est en très mauvais état. Il a été difficile de trouver une procédure technique convenable compte tenu de la difficulté d'accès à ce secteur. D'autre part, il convient de respecter un cahier des charges étudié avec le pôle eau des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire précise que nous entrons dans la période où il est possible de réaliser les travaux. Il rappelle que le Conseil Général a notifié une subvention d'un montant de 9 600 €.

Plusieurs entreprises ont été consultées : Entreprises Guy PEYRARD, ROUX CABRERO et BESSET TP ont transmis leurs propositions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants soit 12 pour, le Conseil Municipal :

- Confie les travaux de reconstruction du Pont de Moras à l'Entreprise BESSET René de Vanosc (07) pour un montant de 19 755,00 € HT ;
- Dit que ces travaux doivent être réalisés au plus tôt.

## **OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE**

Monsieur Joël VEYRE indique à l'assemblée communale que la commune ne dispose pas d'un véhicule léger qui serait bien utile pour les employés communaux dans l'exercice de leur fonction.

Il propose l'acquisition d'un véhicule d'occasion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir un véhicule particulier d'occasion de marque Peugeot (Partner) de 2000 d'une puissance de 5 CV dont le kilométrage est de 196 175 km pour un montant de 2 800 € Net auprès des Etablissements Haute Cance Auto Fer de Villevoacance (07) ;
- Charge Monsieur le Maire ou Monsieur VEYRE de signer les documents nécessaires à cette acquisition.

## **OBJET : FORMATION BAFA POUR NOTRE EMPLOYEE ANNE SOPHIE FANGET**

Afin de préparer la réforme des rythmes scolaire pour la rentrée 2014, il paraît indispensable de former notre personnel à l'encadrement des jeunes enfants, afin qu'il puisse assumer les trois heures par semaine de Temps d'Activité Périscolaire Communal.

De nombreux travaux de réflexion ont été menés lors de réunions publiques ou de commissions.

Après avoir étudié le niveau d'aptitude de nos employés communaux intervenants déjà avec des enfants, il apparaît que seul Melle Anne Sophie FANGET a besoin d'un diplôme BAFA pour valider son statut d'encadrant.

Le coût de la mise en place de ce dispositif incombe aux communes. La formation comprend un stage théorique et un stage d'approfondissement tous deux payants.

Mme Ghislaine GIRARD, conseillère déléguées aux écoles, informe le Conseil Municipal que :

- Le CNFPT ne fait pas passer le diplôme du BAFA ;
- La commission, après avoir consulté de nombreux centres de formation, dont les coûts ont été présentés sous forme de tableur, propose de retenir l'association Familles Rurales pour son rapport qualité prix, soit 350 € pour le premier stage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge de la formation à l'Association Famille Rurales et le cas échéant à rembourser les frais personnels d'Anne Sophie FANGET occasionnés par la formation au maximum de 100 € ;
- Monsieur le Maire à demander les subventions les plus larges possibles dont celles auprès de la CAF.

## **OBJET : FOURNITURE ET POSE DE COLONNE DE DIRECTION POUR TRACTOPELLE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la fourniture et la pose d'une colonne de direction pour le tractopelle d'un montant de 1 019,84 € HT auprès des Etablissements PAYANT de DOMENE (38).

## **OBJET : TRAVAUX DE PLOMBERIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose de robinets mitigeurs à l'Entreprise RAMIER Patrice de Vanosc (07) pour un montant de 130,50 € HT à la Salle Jean MOULIN, et pour un montant de 305,50 € HT au boulodrome.

## **OBJET : ACCUEIL MEMONA HINTERMANN MEMBRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que Madame Mémona HINTERMANN, ancienne grand reporter, auteur de plusieurs ouvrages et, depuis janvier 2013, membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel interviendra à Vanosc le 15 mai prochain.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal soit co-organisateur de cette rencontre avec l'association la Vanaude et avec les animateurs de la bibliothèque municipale l'Elan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit qu'il est très honoré de la venue de Mme HINTERMANN, membre du CSA à Vanosc ;
- Accepte d'être co-organisateur de cette rencontre qui permettra d'entendre une spécialiste des médias, mais aussi une grande humaniste qui prône les valeurs de la République et la nécessité d'une meilleure compréhension entre les gens de cultures différentes.